



CTSD du 31 janvier 2019



En bleu, les situations proposées lors du Comité Technique du 31 janvier 2019

15 ouvertures ou moyens provisoires	15 fermetures - 2 fermetures « à suivre » (classes fermées, collègues en mesure de carte scolaire)
<p>ECOLES MATERNELLES ORDINAIRES</p> <p>ECOLES MATERNELLES REP</p> <p>ECOLES MATERNELLES ZS Bourg Les Dîmes, 5^{ème} classe</p> <p>ECOLES ELEMENTAIRES ORDINAIRES</p> <p>ECOLES ELEMENTAIRES EN REP ET REP+ St Rambert, 14^{ème} classe</p> <p>ECOLES ELEMENTAIRES ZS Bourg Les Lilas, 7^{ème} classe</p> <p>ECOLES PRIMAIRES ORDINAIRES Vieu d'Izenave, 4^{ème} classe St Just, 4^{ème} classe (avec augmentation de la décharge) St Genis Pouilly la Diamanterie, 6^{ème} classe Bourg en Bresse Lazare Carnot 6^{ème} classe St Genis Pouilly Prengin, 9^{ème} classe Crottet, 7^{ème} classe St Jean de Thurigneux, 4^{ème} classe (moyen provisoire 2018-2019 reconduit provisoirement pour 2019-2020) St Martin le Chatel, 4^{ème} classe (moyen provisoire 2018-2019 reconduit provisoirement pour 2019-2020) Parcieux, 5^{ème} classe (moyen provisoire pour 2019-2020) Sainte Julie, 6^{ème} classe (moyen provisoire pour 2019-2020) Miribel Centre, 15^{ème} classe (moyen provisoire 2018-2019 reconduit provisoirement pour 2019-2020)</p> <p>ECOLES PRIMAIRES REP-REP+ * Oyonnax Pasteur Sud (hors CP-CE1) Oyonnax La Forge (hors CP-CE1)</p> <p>ECOLES PRIMAIRES ZS</p> <p>ECOLES EN RPI</p>	<p>ECOLES MATERNELLES ORDINAIRES</p> <p>ECOLES MATERNELLES REP</p> <p>ECOLES MATERNELLES ZS</p> <p>ECOLES ELEMENTAIRES ORDINAIRES St Etienne du Bois, 5^{ème} classe Thoiry Gentiane, 17^{ème} classe</p> <p>ECOLES ELEMENTAIRES REP ET REP+</p> <p>ECOLES ELEMENTAIRES ZS Culoz, 10^{ème} classe (fermeture mais en attente de décision si à suivre ou définitive)</p> <p>ECOLES PRIMAIRES ORDINAIRES Brénod 3^{ème} classe Pont de Vaux, 6^{ème} classe (à suivre) Béard Géovreissiat 4^{ème} classe Brion 4^{ème} classe Saint Rémy 4^{ème} classe Matafelon Granges 4^{ème} classe Seyssel 5^{ème} classe Bagé Dommartin, 5^{ème} classe Pont de Veyle, 6^{ème} classe Ste Euphémie, 7^{ème} classe Marboz, 8^{ème} classe Izernore, 11^{ème} classe Replonges, 12^{ème} classe Attignat, 13^{ème} classe (à suivre)</p> <p>ECOLES PRIMAIRES REP-REP+ *</p> <p>ECOLES PRIMAIRES ZS</p>

* Pour les CP et CE1 dédoublés, nous contacter car les mesures sont adaptées à chaque école en fonction des effectifs et des locaux disponibles : il n'est pas systématiquement opéré à des créations de classe à 12 élèves, contrairement aux annonces ministérielles largement médiatisées.

Postes hors la classe permanente

- **remplacement** : Transformation de 6 TRZIL en TRZR brigade (1 poste à la Côtière, 1 poste à Bourg III, 2 postes sur Belley, 2 postes pour Ambérieu)
- **RASED** : Création d'un poste de maitre E à l'école Alice à Prévessin Moëns.
- **ULIS école** : Création d'un poste ULIS à Péronnas (mais résistance de la municipalité selon l'IA).
- **UPE2A : créations** d'un poste UPE2A à St Exupéry à Bourg en Bresse, à Oyonnax (à titre pro) et + 0.25 UPE2A à Miribel Henri Deschamps, **suppressions** d'un ½ poste UPE2A à l'école Marius Pinard à Bellegarde et d'un ½ poste UPE2A à Culoz Milvendre.
- **ER** : création d'un poste d'enseignant référent (secteur à définir)
- **PDMQDC** : suppression de 15.5 postes de PDMQDC (Neuville-sur-Ain, Saint Denis-en-Bugey, Bellegarde Arlod, Montagniers, Marius-Pinard et Bois des Pesses, Relevant, Belley Jean Ferrat, Miribel Henri Deschamps, Montluel St Exépur, St Maurice de Beynost, Nantua JL Aubert, Bourg-en-Bresse Daudet, Louis Parant, Les Dimes et les Arbelles). Concernant les 4 postes de PDMQDC restants sur Bourg-en-Bresse, ils pourraient tous être transformés en postes « inclusion et climat scolaire »... « une réflexion va être menée pour répondre au mieux aux besoins spécifiques du territoire ». Ceci ferait alors 19.5 postes de PDMQDC supprimés ! Il en resterait 5.5 sur l'ensemble du département.
- **« inclusion et climat scolaire »** (nouveau 2019) : créations de 4 postes (circonscription de Bellegarde, de Belley, de la Côtière et d'Oyonnax). Ces postes sont une découverte pour nous, à la fois sur leur mission et sur les conditions de nomination des personnels sur ces postes.